

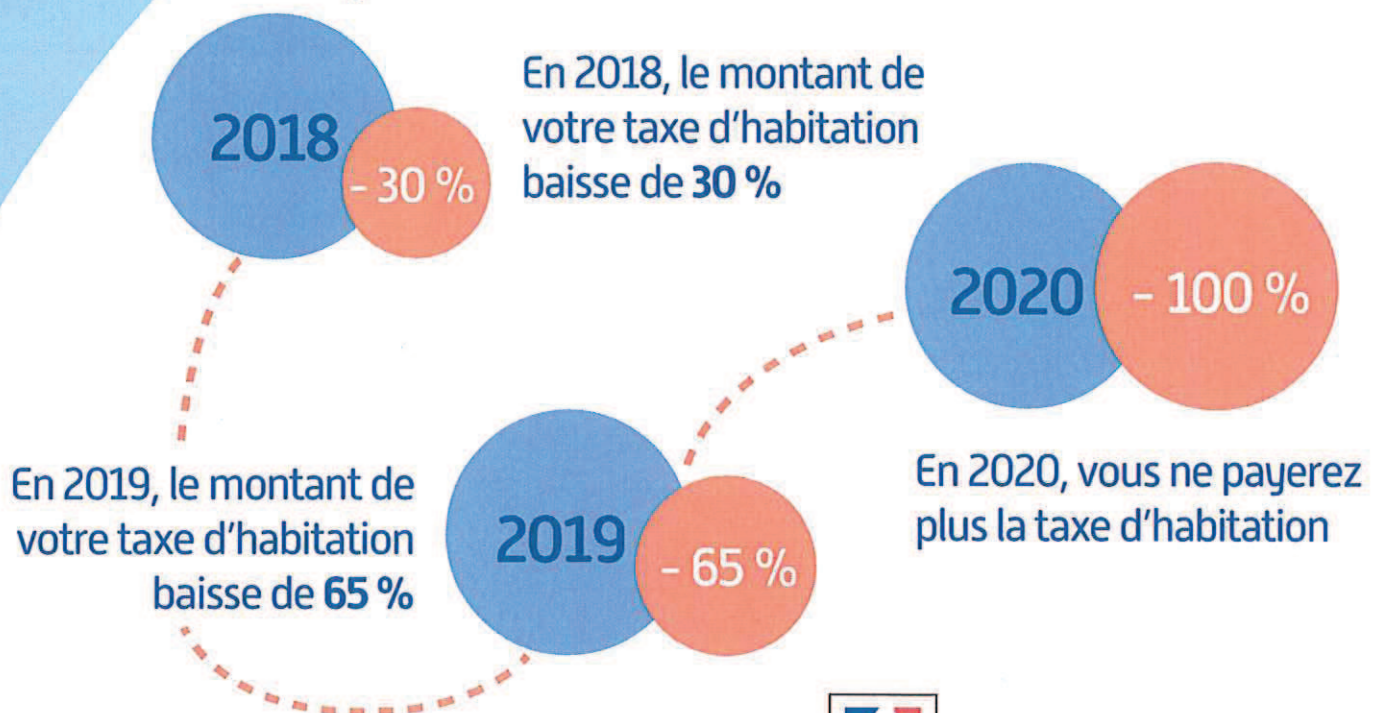


# RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

Rendez-vous sur  
[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)  
Pour faire une simulation,  
vous avez besoin de :



Si vous êtes concerné  
par la réforme :



<sup>(1)</sup> Revenu fiscal de référence (RFR) 2017 disponible sur l'avis d'impôt sur le revenu 2017.

Le RFR 2018 sera calculable à partir de mi-janvier sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

<sup>(2)</sup> Sur votre avis d'impôt sur le revenu.

